

CAPI / Direction des INFRASTRUCTURES 17 avenue du Bourg 38081 L'Isle d'Abeau cedex

Fax: 04.74.27.69.28_e-mail: <u>emichoud@capi38.fr</u>

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE VOIRIE

(**A** Joindre obligatoirement un extrait cadastral)

REFERENCE:
Notaire, V/Ref Notaire : Commune de : Adresse : Référence cadastrale - section : & n° :
OBJET DE LA DEMANDE :
La présente demande est faite en vue de savoir si le bien ci-dessus énoncé est intéressé par l'emprise d'une opération de voirie de la part de la C.A.P.I. (élargissement, projet de voie nouvelle, etc)
OBSERVATIONS DE LA C.A.P.I : 1 - Emprise : Le bien désigné ci-dessus n'est pas concerné par l'emprise d'une nouvelle opération de voirie communautaire, de la part de la C.A.P.I.
Le bien désigné ci-dessus est concerné par l'emprise d'une nouvelle opération de voirie communautaire, de la part de la C.A.P.I. (plans, prospects et emprise en annexe). Les annexes sont indissociables du présent avis et ont une valeur contractuelle identique.
Ce bien est également concerné par une route communale / départementale.
 2 - Alignement Les limites cadastrales sont considérées sur alignement, conformément à l'article L112-1 du code de la voirie, qui en l'absence de plan d'alignement, constate la limite de la voie publique au droit de la propriété riveraine. Cas particulier :
NOTA:
 Le présent avis ne dispense pas le bénéficiaire, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme, notamment dans ses articles L421.1 et suivant.
 Si des travaux en limite de voirie sont envisagés à la suite de cet avis, le bénéficiaire devra présenter une demande d'autorisation de voirie spécifique à cette fin.
<u>Demande notaire transmise par fax/courrier, reçu le :</u> Demande notaire transmise par e-mail, reçu le :
Réponse C.A.PI., le Patrick BIANCIOTTO Directeur des Infrastructures